

PROMESSE DE VERSEMENT

Taxe d'apprentissage 2021

avant le 31 mai 2021

Soutenez les métiers d'ingénieur-e-s de l'industrie du transport

ENTREPRISE

RAISON SOCIALE

ADRESSE

CP VILLE NUMÉRO STANDARD

NuméroSiret-TA2020

Code NAF

➤ **déclare verser le montant** **en euros du solde de la taxe (13%)**

CONTACT ENTREPRISE POUR L'ATTESTATION/REÇU DE VERSEMENT

NOM PRÉNOM

FONCTION DANS L'ENTREPRISE

TÉLÉPHONE MAIL

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise



VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À ISMANS CESI N°UAI 0721484X



Par chèque à l'ordre de : ISMANS CESI 44 avenue Frédéric Auguste Bartholdi - 72000 Le Mans

Numéro chèque Banque

Par virement : Titulaire du compte : ISMANS INSTITUT SUPERIEUR

Banque 30066 - Guichet 10949 - Compte 00020098601 - Clé 30

IBAN FR76 3006 6109 4900 0200 9860 130 - BIC CMCIFRPP

Merci d'indiquer dans le libellé de votre versement : TA 2021 + NOM Entreprise. La promesse de versement est à transmettre par mail à mdapp@ismans.cesi.fr

Le versement du solde de la taxe d'apprentissage doit être envoyé entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2021 dernier délai (envoi du reçu de confirmation).

ISMANS
ÉCOLE D'INGÉNIEURS



Votre contact : Marie Dapp
mdapp@ismans.cesi.fr - 06 99 95 76 00

ismans.cesi.fr |



Établissement d'enseignement supérieur technique privé